

SA/SM/LW/JC/n°148-23

Dossier suivi par **Julien COUPAT**

Tél : 04.50.08.16.04

Email : [transportscolaire@ccpaysdecruseilles.org](mailto:transportscolaire@ccpaysdecruseilles.org)

**Objet** : Inscriptions transports scolaires 2023/2024 du 02 mai au 19 juillet 2023.

Mesdames, Messieurs,

L'ouverture des inscriptions au transport scolaire pour l'année 2023/2024 sera effective le 02 mai.

Comme chaque année, vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant aux transports scolaires directement en ligne via la plate-forme d'inscription régionale :

[www.auvergnerhonealpes.fr/scolairehautesavoie](http://www.auvergnerhonealpes.fr/scolairehautesavoie).

Néanmoins, pour ceux ne disposant pas de connexion internet ou n'y étant pas familiarisé, il vous sera possible de procéder à une inscription en prenant préalablement rendez-vous avec le service des transports scolaires, et de vous y présenter muni **d'une photo d'identité** et du règlement par **chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC (comportant au verso les noms et prénoms de l'enfant)**.

Connexion à la plateforme d'inscription :

Pour les élèves dont les dossiers d'inscription pour l'année 2022/2023 ont été faits par le biais d'un formulaire papier **sans adresse mail de contact** :

- Contacter l'Antenne Régionale des transports de Haute—Savoie via la plate-forme d'inscription pour demander d'ajouter une adresse mail au dossier de l'élève.
- Une fois le mail ajouté au dossier de l'élève, il faudra attendre 24h puis connexion à la plate-forme (choisir « renouvellement ») en saisissant l'identifiant correspondant au numéro d'élève apparaissant sur la carte de transport (numéro en 399XXXXX, 409XXXXX, 419XXXXX) puis sélectionner « mot de passe oublié ».
- Réception par la famille d'un mail avec nouveau mot de passe (envoi immédiat).
- Connexion au site possible grâce au nouveau mot de passe reçu et processus de renouvellement.

Pour les nouveaux élèves, il vous faudra vous connecter à la plate-forme d'inscription et choisir l'option « **nouvelle demande** ».

Montant des frais d'inscription pour l'année 2023/2024 :

|                         | INSCRIPTIONS ANNUELLES AUX TRANSPORT SCOLAIRES                              |  |
|-------------------------|---|--|
|                         | Tarifs Préférentiels pendant la période d'inscription validée par la Région | Plein tarif après la période d'inscription définie |
| 1er ENFANT              | <b>105,00 €</b>   | <b>140,00 €</b>                                    |
| 2nd ENFANT              | <b>85,00 €</b>  | <b>85,00 €</b>                                     |
| 3eme ENFANT et suivants | <b>65,00 €</b>  | <b>65,00 €</b>                                     |

L'application du tarif préférentiel s'applique en fonction de la date de dépôt du dossier et n'est pas lié à la date du règlement des frais d'inscription.

*\* Le tarif préférentiel pourra exceptionnellement être appliqué à partir du 20 juillet 2023, uniquement si la demande d'inscription concerne, un déménagement, un changement d'établissement scolaire, ou un changement de régime au sein de l'établissement demi-pensionnaire, interne, externe), des justificatifs seront demandés.*

Dans les cas de règlement en espèces directement dans les locaux de la CCPC :

Il ne pourra se faire qu'une fois le dossier de votre enfant validé. Il sera nécessaire de procéder à une **prise de rendez-vous 15 jours à l'avance** avec le service des transports scolaires de la Communauté de Communes par téléphone : 04.50.08.16.04 ou par mail : [transportscolaire@ccpaysdecruseilles.org](mailto:transportscolaire@ccpaysdecruseilles.org)

**Pour tous les dossiers d'inscription enregistrés sur la plateforme internet ou reçus en format papier à partir du 20 juillet 2023 sans justificatif, l'envoi de la carte ne sera pas garanti pour la rentrée scolaire.**

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en mes cordiales salutations.

**La Vice-Présidente en charge des Transports Scolaires,  
Sylvie MERMILLOD**

